Section YOSEIKAN AÏKI

Edition du : 09.11.2026

- **Préambule**

Le présent règlement est complémentaire aux statuts et au règlement intérieur général de l'Entente Sportive Renault Group et ne saurait se substituer à ceux-ci.

- **Objectifs de la section**

L'objectif premier de la section est de faire découvrir la pratique, l'enseignement et la promotion de l'art martial « yoseikan aïki ».

- **Article 1 – Affiliation / Licences**

La section n'est pas affiliée à une fédération.
Chaque adhérent doit nécessairement prendre sa licence auprès du club partenaire dispensant l'enseignement.

- **Article 2 – Adhésion**

Pour être adhérent à la section, il convient d'effectuer son adhésion depuis le site de l'ESRG www.esrenaultgroup.fr et de régler sa cotisation.

- **Article 3 – CACI**

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et ses textes d'application ont introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport.
Dorénavant, à l'exception des disciplines à contraintes particulières, pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf si la fédération en question l'exige.

Pour la section Yoseikan Aïki l'ESRG invite l'adhérent à vérifier si son état de santé est compatible avec la pratique de son activité, ceci auprès d'un professionnel de santé et par défaut en s'assurant de bien répondre "non" à toutes les questions du questionnaire santé *CERFA** (disponible sur dans son compte adhérent sur www.esrenaultgroup à la rubrique « Documents réglementaires »).
Si réponse "oui" à au moins une des questions : la consultation d'un professionnel de santé est vivement recommandée avant de pratiquer son sport.

Règlement validé par :

Présidente de l'Entente Sportive Renault Group :
Brigitte CORBEL

Président de la section Yoseikan Aïki :
Peykan SAHELNIA